

Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (41)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (27)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors- procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie) M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

**Objet : Aménagement des rues du site patrimonial remarquable – Programme voirie 2019 –  
Participation financière de la ville de Cahors**

**A été adopté à l'unanimité**

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

22 MAI 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-12\_16\_05\_2019-DE  
Regu le 21/05/2019

Délibération n° 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 16 mai 2019

Rapporteur : Jean Paul DUJOL

Service : Voirie

**Objet : Aménagement des rues du site patrimonial remarquable – Programme voirie 2019  
– Participation financière de la ville de Cahors**

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », prolonge l'action engagée en matière de réaménagement des rues à vocation touristique du site patrimonial remarquable de Cahors en lien avec la révision générale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Cette action est inscrite dans un programme global visant à valoriser le centre ancien par des aménagements d'espaces publics qualitatifs au profit des habitants mais également des flux touristiques dans le cadre de la démarche Grands Sites Occitanie.

Pour l'année 2019, le programme de voirie inclut la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs d'une partie des rues du site patrimonial remarquable de Cahors. Le Conseil communautaire est régulièrement amené à délibérer sur cet objet, qu'il s'agisse de sollicitations de cofinancements publics ou de participations financières liées aux compétences.

La commune de Cahors souhaite adapter le profil en travers des voies pour améliorer l'esthétique du site patrimonial remarquable. A cet effet, elle participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

**Montant total TTC de l'opération (travaux, honoraires et réseaux compris) :**

**1 345 000 €**

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2019 :

**Tranche ferme 830 000 € TTC :**

Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC	60 000 €
Participation versée par le Budget Assainissement TTC	80 000 €
Participation de la ville de Cahors	90 000 €

Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC 600 000 €

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2020 :

**Tranche conditionnelle 515 000 € TTC :**

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

22 MAI 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-12\_16\_05\_2019-DE  
Reçu le 21/05/2019

Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC	60 000 €
Participation versée par le Budget Assainissement TTC	70 000 €
Participation ville de Cahors budget général TTC	60 000 €
Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	325 000 €

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés et des subventions, estimées a minima à 300 000 €, qui seront attribuées pour cette opération.

Les coûts des travaux ci-dessus ne prennent pas en compte les coûts de la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage électrique.

Les travaux seront réalisés en deux tranches et sur deux exercices budgétaires. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des subventions et des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

Le montant de la participation de la commune de Cahors correspond au prix de la plus-value pour l'amélioration de l'esthétique du secteur sauvegardé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider l'autorisation de programme à hauteur de 1 345 000 euros TTC ainsi que les crédits de paiements suivants :
  - CP 2019 Budget Grand Cahors voirie 600 000 euros TTC
  - CP 2020 Budget Grand Cahors voirie 325 000 euros TTC
- b- D'autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'amélioration de l'aspect esthétique des voies du site patrimonial remarquable, ci annexée ;
- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2019 selon les modalités du plan de financement susvisé et de l'autorisation de programme votée précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc VASSOUZE-FAURE